

### Séance du jeudi 01 juin 2023

Date de la convocation : jeudi 25 mai 2023

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le premier juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

**Présents : 41**

**Présents non votants :  
3**

**Représentés : 6**

**Votants : 44**

**Présents votants** : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Vincent BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Pierre VERDUN, Félix WALDBILLIG, Christian WEISS, Christine POLMARD

**Représentés** : Fabrice BARDOT, Clément FEVEZ, Cédric GARAT, Gérard L'HUILLIER, Nathalie PHILIPPOT, Brigitte WEISSE

**Excusés** : Jean-Louis ADRIAN, Christian BAZART, Jean-Pol BUVIGNIER, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Sylvine JOSSELIN, Raymond LECLERC, Mireille MOREL, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Régis SOLTISIAK

**Absents** : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Sabrina DEJEAN, Béatrice DENIS, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Frédéric MANGIN, Yannick PEZET, Yves PILLEMENT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ

**Secrétaire de séance :** Dania KLEIN

**DE\_2023\_049 - Objet : Attribution du marché « Programme d'entretien de voirie 2023 »  
- Préparation et Enduits Voirie**

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2023 055-200066140-20230601-DE_2023_049-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4.8 « Aménagement et entretien de la voirie » ;

Vu la délibération DE\_2023\_001 relative aux conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec les communes pour les travaux de voirie 2023 ;

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif au programme d'entretien de la voirie 2023 a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 1er mai 2023 ;

Considérant que ce marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ;

Considérant que les critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation étaient les suivants :

Critère 1 : Prix. Pondération 60% ;

Critère 2 : Valeur technique. Pondération 40% ;

Considérant les offres remises en date du 24 mai 2023 :

- Chardot TP
- Eurovia

Suite à l'analyse des offres effectuée conformément aux critères énoncés ci-dessus, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Eurovia

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Présidente à signer le marché de travaux voirie 2023 – Préparation de voiries et enduits avec l'entreprise Eurovia ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 juin 2023 et publié ou notifié le 08 juin 2023
--